



Infiltrations d'eau sans malfaçons!

Par **juo799**, le **25/06/2015** à **09:24**

Bonjour,

J'ai fait construire une maison en 2009 par un constructeur de MI. Je l'ai vendue en 2013. Suite à de fortes pluies, de l'eau est remontée dans les murs à l'intérieur de la maison. Les propriétaires actuels ont saisi la DO et le rapport d'expertise a conclu qu'il n'y a pas de malfaçon, seulement que nous (anciens propriétaires) avons rajouté de la terre sans assurer un étanchéité suffisante des murs enterrés. Bien entendu, nous n'étions pas au courant de cela et ne sommes pas des professionnels du bâtiment, nous avons fait faire le terrassement de la maison par un maçon sans lui demander de rajouter cette étanchéité. A noter qu'il n'y pas de drain périphérique, ce n'était pas imposé dans le cahier des charges du lotissement, et c'était une option que nous n'avons pas retenu.

Peut-on nous le reprocher? Peut-on être tenus pour responsables? Merci d'avance de vos réponses, je pense prendre un avocat s'il y a expertise judiciaire mais on en ai encore pas là. Nous sommes convoqués à une expertise organisée par l'assurance habitation des propriétaires actuels. Faut il y aller avec un expert à nous?